

# APPROCHE AUX INSTRUMENTS

CANNES MANDELIEU

Instrument approach

CAT A B C

ALT AD : 14 (1hPa), DTHR : 13

VPT A RWY 17

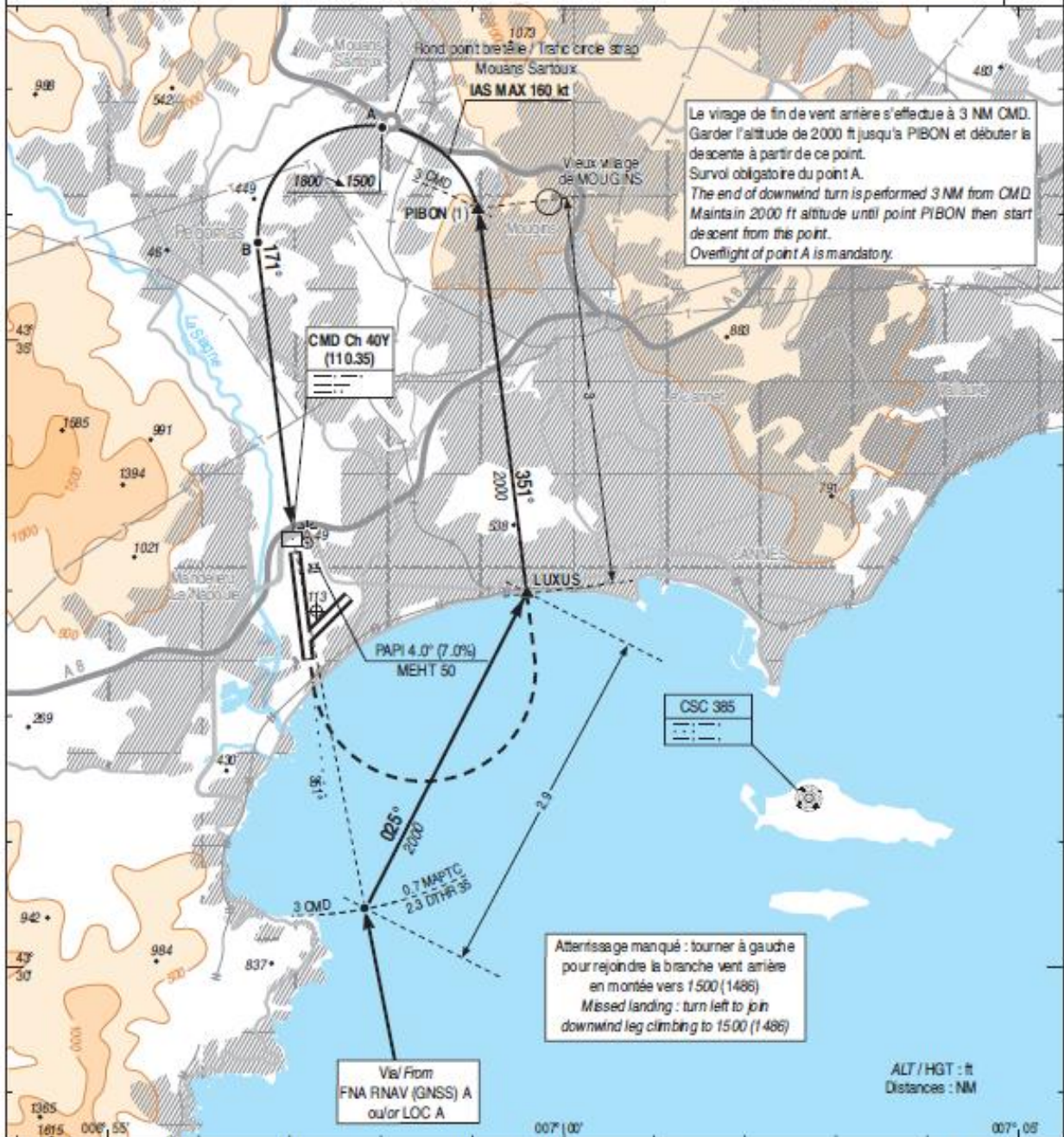
ATIS CANNES : 127.475

APP : NICE Approach/Approach : 134.475 (H) (1) - 124.175 (H) (2) - 120.650 (I) - 125.575 (S)

TWR : CANNES Tower/Lower : 118.625

(1) Secteur Ouest / West Sector  
(2) Secteur Est / East Sector

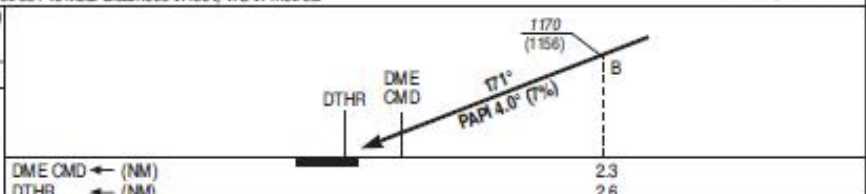
VAR  
2°E  
(15)



MNM AD : distances verticales en pieds, VIS en mètres / vertical distances in feet, VIS in metres

REF HGT : ALT AD

CAT	VPT (2) suite/after RNAV (GNSS)		VPT (2) suite/after LOC	
	MDA (H)	VIS	MDA (H)	VIS
A		3200		
B	2000 (1986)	3200	2000 (1986)	5000
C		5000		



Observations / Remarks : (1) le point PIBON se situe à 1 km à l'Ouest du vieux village de Mougins / PIBON point is located 1 km West of Mougins old village.  
(2) HJ seulement / (2) Daytime only.

**1 VPT RWY 17**

Le QFU 171° est le QFU préférentiel. Il est utilisé dans 80% des cas. La majorité des approches s'effectuant en provenance du Sud, l'atterrissage en piste 17 impose aux pilotes d'effectuer une approche indirecte par l'Est des installations. Cette approche a pour conséquence le survol de relief et de nombreuses zones urbanisées. Afin de limiter l'impact sonore des survols, il est recommandé aux pilotes :

- IAS  $\leq$  160 kt ou IAS minimum en configuration lisse ;
- de suivre au plus près la trajectoire nominale de la procédure VPT RWY 17 (voir AD2 LFMD IAC 07), via les points LUXUS et PIBON. La trajectoire peut être saisie manuellement dans les bases de données embarquées avec les coordonnées suivantes :

LUXUS (fly by) : Voir ENR 4.3

PIBON (fly over) : Voir ENR 4.3

DTHR 17 : Voir AD 1.3

- de maintenir 2000 pieds jusqu'au point PIBON ;
- de conserver la configuration lisse jusqu'au point PIBON ;
- de débiter la descente après le point PIBON ;
- de ne pas raccourcir la trajectoire en virant vers la finale.
- de ne pas dépasser la voie rapide Cannes-Grasse.

**2 Approches à vue**

Conditions météorologiques d'approches à vue : voir IAC AD2 LFMD ENV 01.

Les clairances d'approche à vue sont délivrées uniquement à partir d'une position en mer. Lorsque le pilote aura obtenu l'autorisation d'effectuer une approche à vue, il devra procéder comme suit, sauf instruction contraire :

- IAS  $\leq$  160 kt ou IAS minimum en configuration lisse ;
- maintenir 2000 ft puis :

En piste 17 :

Contourner les Iles de Lérins par le Sud et l'Ouest.

Rejoindre le point LUXUS (500 m à l'Est des Rochers de la Bocca - voir coordonnées géographiques ENR 4.3).

Rejoindre le point PIBON (1 km à l'Ouest du vieux village de Mougins - voir coordonnées géographiques ENR 4.3) en maintenant 2000 ft et en évitant le survol des zones urbanisées représentées sur la carte IAC AD2 LFMD ENV 01.

Conserver la configuration lisse jusqu'au point PIBON.

Débiter la descente après le point PIBON.

Survolement obligatoire du point A (rond-point de la pénétrante Cannes - Grasse.

Ne pas dépasser la voie rapide Cannes-Grasse.